

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2021288CS0304**

**Comité Syndical du 15 octobre 2021**

**Date de convocation : 3 octobre 2021**

**Date d'affichage : 18 octobre 2021**

**OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2022 : orientations budgétaires.**

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

|   |    |
|---|----|
| Nombre total de délégués : .....                      | 74 |
| Quorum : .....  | 38 |
| Nombre de délégués présents au moment du vote : ..... | 52 |
| Nombre de procurations au moment du vote : .....      | 6  |

Les mesures sanitaires contre la Covid-19 mises en place pour la tenue de la réunion :

1. Demande du Pass Sanitaire à l'entrée de la salle
2. Distribution de gel aux délégués par une collaboratrice du SDEG 16, dès l'entrée de la salle
3. Port du masque obligatoire
4. Gel hydroalcoolique à plusieurs endroits dans la salle
5. Sièges installés à plus d'un mètre de distance
6. Distribution avec des gants à chaque délégué de crayon pour les signatures du registre
7. Désinfection du micro après chaque utilisation
8. Aucun cocktail organisé après la réunion.

**Le Président précise** que le débat d'orientations budgétaires se tient en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition d'orientations budgétaires du budget annexe Très Haut Débit pour l'année 2022 est la suivante :

- Que concernant le réseau Très Haut Débit (THD) du SDEG 16, celui-ci a été transféré à Charente Numérique conformément à la délibération du Comité Syndical n°2018113CS0118 du 23 avril 2018.
- Que dans le cadre de l'établissement et l'exploitation du réseau départemental à très haut débit, le budget annexe THD a été toutefois maintenu afin de permettre les appels à participations sollicités par Charente Numérique au SDEG 16, et par le SDEG 16 aux EPCI (Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération).
- Que compte tenu des observations de la Chambre Régionale des comptes, le budget annexe THD sera adapté en cours d'année.

Aucune question n'est posée.

**Au vu du rapport des orientations budgétaires intégralement produites dans la note de synthèse jointe aux convocations et ainsi présentées, après en avoir débattu, le Comité Syndical :**

- **Prend acte** des orientations budgétaires 2022 concernant le budget annexe Très Haut Débit telles que présentées.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.